

Communiqué de presse

En dollars canadiens, sauf indication contraire

TSX/NYSE/PSE : MFC SEHK : 945

Pour publication immédiate

12 Novembre 2018

Manuvie annonce une offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Toronto – TORONTO – La Société Financière Manuvie (« Manuvie ») a annoncé aujourd'hui qu'elle avait reçu l'approbation de la Bourse de Toronto (« TSX ») pour son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre ») précédemment annoncée, en vue de racheter à des fins d'annulation jusqu'à 40 millions de ses actions ordinaires, soit environ 2 % de ses actions ordinaires émises et en circulation. Le 31 octobre 2018, Manuvie avait 1 984 717 426 actions ordinaires en circulation. Le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada a préalablement approuvé l'offre. Au titre de l'offre, Manuvie peut racheter jusqu'à 890 155 de ses actions ordinaires à la TSX lors de n'importe quel jour de bourse, ce qui représente 25 % du volume moyen d'opérations quotidiennes de 3 560 621 actions ordinaires à la TSX pour la période de six mois se terminant le 31 octobre 2018, sous réserve des règles de la TSX permettant l'achat en bloc. Les rachats dans le cadre de l'offre peuvent commencer par l'intermédiaire de la TSX le 14 novembre 2018 et se poursuivre jusqu'au 13 novembre 2019, jusqu'à l'expiration de l'offre, ou à une date antérieure alors que Manuvie effectue ses achats.

Manuvie estime que le rachat d'actions ordinaires de Manuvie au cours auquel elles se négocient ces derniers temps constitue un investissement judicieux par Manuvie, car à ses yeux, ce cours ne traduit pas la valeur sous-jacente des activités de Manuvie. Le fait de mettre en place une offre donnera à Manuvie la souplesse de racheter des actions ordinaires dans le cadre de sa stratégie de gestion du capital, dont l'objectif est de maintenir un capital réglementaire sain tout en créant une plus-value pour ses actionnaires. Le nombre réel d'actions ordinaires rachetées, le moment de tels rachats et le cours auquel les actions ordinaires sont rachetées seront déterminés par Manuvie.

Les rachats dans le cadre de l'offre pourront être effectués par l'intermédiaire de la TSX, de la Bourse de New York, d'autres bourses de valeurs et systèmes de négociations au Canada et aux États-Unis au cours du marché en vigueur au moment de l'achat, ou à tout autre prix qui pourrait être autorisé. Toutes les actions ordinaires acquises par Manuvie dans le cadre de l'offre seront annulées. Les rachats seront régis par les lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada et aux États-Unis.

En outre, Manuvie pourrait racheter certaines de ses actions ordinaires à l'extérieur du Canada et des États-Unis, conformément aux lois applicables. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, Manuvie pourrait aussi racheter des actions ordinaires directement des détenteurs, de gré à gré, en vertu d'ordonnances de dispense pour offre publique de rachat accordées par les autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes. Tout rachat privé effectué en vertu d'une telle ordonnance de dispense se fera généralement à un cours inférieur au cours du marché en vigueur. Manuvie pourrait également avoir recours à des instruments dérivés pour soutenir ses activités de rachat, y compris des options de vente et des contrats d'achat à terme, des opérations de rachat accéléré d'actions, d'autres contrats sur actions, ou recourir à d'autres moyens pour acquérir des actions, dans chaque cas sous réserve des approbations

réglementaires nécessaires et dans les conditions et aux moments qui seront autorisés par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Le nombre total d'actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre et de tout autre accord potentiel ne dépassera pas 40 millions d'actions ordinaires.

Sous réserve des approbations réglementaires nécessaires, Manuvie a l'intention de conclure à l'occasion des plans de rachat ordonné avec un courtier en valeurs inscrit afin que des actions ordinaires puissent être rachetées pendant les périodes où elle ne serait normalement pas active sur le marché en raison de ses propres périodes d'interdiction d'opérations, de ses règles sur les opérations d'initiés ou pour toute autre raison. Le cas échéant, ces plans seront adoptés conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada et aux États-Unis.

Mise en garde au sujet des déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives au sujet des futurs rachats possibles d'actions ordinaires de Manuvie par la Société, au sens des règles d'exonération des lois provinciales canadiennes sur les valeurs mobilières et de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis. Bien que, selon nous, les prévisions ainsi exprimées soient raisonnables, le lecteur ne devrait pas s'appuyer indûment sur les déclarations prospectives en raison des incertitudes et des risques inhérents qu'elles supposent. Les déclarations prospectives étant fondées sur des hypothèses ou des facteurs importants, les résultats réels peuvent être très différents des résultats qu'elles expriment explicitement ou implicitement. Parmi les principaux facteurs susceptibles d'entraîner un écart important entre le nombre d'actions réellement rachetées et les attentes, notons le fait que le volume et la date de tout futur rachat d'actions ordinaires dépendront des résultats, des besoins de liquidités et de la situation financière de Manuvie, de la conjoncture du marché, des besoins en capitaux (y compris des exigences de capital selon le test de suffisance du capital d'assurance vie), des exigences relatives à l'émission d'actions ordinaires, des lois et règlements applicables (y compris des lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada et aux États-Unis et de la réglementation visant les sociétés d'assurance au Canada) et d'autres facteurs jugés pertinents par Manuvie, ainsi que de l'approbation des autorités de réglementation ou des conditions que pourraient imposer ces dernières.

De plus amples renseignements sur les facteurs de risque importants susceptibles d'entraîner un écart notable entre les résultats réels et les attentes exprimées se trouvent dans nos plus récents rapports annuel et intermédiaire et dans d'autres documents que nous avons déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis.

Les énoncés prospectifs figurant dans ce document sont, sauf indication contraire, énoncés à la date des présentes. Nous ne nous engageons pas à réviser nos déclarations prospectives, sauf si la loi l'exige.

À propos de Manuvie

La Société Financière Manuvie, groupe mondial et chef de file des services financiers, vise à aider les gens à prendre plus facilement des décisions et à vivre mieux. Elle exerce ses activités principalement sous les noms John Hancock aux États-Unis et Manuvie ailleurs dans le monde. Elle propose des conseils financiers ainsi que des solutions d'assurance, de gestion de patrimoine et de gestion des actifs à des particuliers, à des groupes et à des institutions. À la fin de 2017, elle comptait environ 35 000 employés, 73 000 agents et des milliers de partenaires de distribution au service de plus de 26 millions de clients. Au 30 septembre 2018, son actif géré et administré se chiffrait à plus de 1 100 milliards de dollars canadiens (863 milliards de dollars américains) et, au cours des 12 mois précédents, elle avait versé à ses clients 27,6 milliards de dollars. Elle exerce ses activités principalement en Asie, au Canada et aux États-Unis, où elle est présente depuis plus de 100 ans. Son siège social mondial se situe à Toronto, au Canada, et elle est inscrite aux



bourses de Toronto, de New York et des Philippines sous le symbole « MFC », ainsi qu'à la Bourse de Hong Kong sous le symbole « 945 ».

Communications avec les médias :

Brooke Tucker-Reid

Manuvie

647 528-9601

Brooke_tucker-reid@manulife.com

Relations avec les investisseurs

Adrienne O'Neill

Manuvie

416 926-6997

adrienne_oneill@manulife.com